

- Agence Chaudière

Saison 2003-2004



assemblée générale annuelle



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière

# Avis de convocation

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

MEMBRES DE L'AGENCE CHAUDIÈRE

HUITIÈME RÉUNION

16 JUIN 2004 À 13 H 30

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué(e) à la huitième réunion de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. La rencontre aura lieu le 16 juin 2004 à 13 h 30 à la salle du Conseil des maires de la MRC de L'Amiante, située au 3830, boulevard Frontenac Ouest, à Thetford Mines.

Serge Nadeau  
Secrétaire

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du président;
5. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2002-2003 :
  - 5.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 17 juin 2003;
  - 5.2 Suivi des résolutions;
6. Présentation et adoption du rapport d'activités 2003-2004;
7. Rapport financier :
  - 7.1 Lecture et adoption des états financiers;
  - 7.2 Présentation du budget du programme d'aide 2004-2005;
8. Nomination d'un vérificateur;
9. Élection des administrateurs pour l'année 2004-2005;
10. Modification du règlement intérieur;
11. Divers;
11. Levée de l'assemblée.

### Table des matières

Mot du président	3
Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2003	4
Structure organisationnelle de l'Agence	10
Rapport d'activités 2003-2004	14
Contributions financières	24
Contributions en services	26

Programme d'aide à la mise en valeur	28
Clientèle desservie	30
Bilan de la vérification opérationnelle	32
Rapport financier 2003-2004	34
Annexes	46





## Mot du président



Bienvenue à notre assemblée annuelle!

Il me fait plaisir de vous présenter les principaux événements de notre dernière année. Nous avons eu un changement de gouvernement qui a apporté des modifications sur certains volets dès son entrée et d'autres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 qui toucheront directement les agences.

Cependant, nous avons été actifs sur différents volets. La Table de concertation du milieu forestier de Chaudière-Appalaches a déposé son portrait du milieu forestier en octobre 2003. Je suis présentement le porte-parole de cette table, ce qui me permet d'être à différentes tribunes. Plusieurs rencontres et discussions sur le volet II du MRNFP ont apporté une nouvelle façon de mettre en priorité les dossiers et pour la première année, une vérification des projets a permis un meilleur suivi et dans certains cas, une récupération de certains montants.

Nous avons débuté les discussions avec les MRC du territoire de notre Agence pour harmoniser la réglementation et son application. Il y a des MRC et des municipalités qui ont adopté une réglementation plus sévère pour protéger les travaux de reboisement pour les 30 prochaines années, une première!

Du côté de la vérification opérationnelle, nous avons franchi une première année. Nous en sommes satisfaits. Une bonne gestion administrative nous a permis de respecter nos budgets. Au suivi du PPMV, nous avons avancé le dossier de la biodiversité sans affecter notre budget grâce à des projets développés par notre personnel.

Avec l'arrivée de la Conférence régionale des Élus, nous avons mis du temps pour faire valoir l'importance de la forêt privée au sein de notre région administrative par nos élus. C'est un travail que le comité exécutif devra continuer d'approfondir dans la prochaine année. Le comité exécutif continue son bon travail sur les dossiers litigieux du reboisement des friches. Nous avons un conseil d'administration très vivant, de bonnes discussions nous apportent à prendre des décisions importantes, mais très souvent unanimes. Je suis fier comme président de voir l'implication de chacun des administrateurs pour le bon déroulement des dossiers et l'avancement de l'Agence.

En terminant, je voudrais remercier les membres du personnel qui font un travail colossal pour faire avancer et compléter les dossiers et ce, à la grande satisfaction du conseil d'administration. Plus particulièrement, je remercie Yves Beaudoin, coordonnateur de l'Agence, pour le travail acharné de très bonne qualité et de façon continue.

Nous avons une année importante qui s'annonce et nous sommes interpellés sur différents sujets. Cependant, celui du financement est prioritaire. Ensemble, nous réussirons à faire reconnaître l'importance de la forêt privée.

Merci à tous!

Raymond Cimon  
Président



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière

## PROCÈS-VERBAL

### Membres de l'Agence Chaudière

Septième réunion (ordinaire)

Le mardi 17 juin 2003

Procès-verbal de la septième réunion ordinaire des membres de l'Agence Chaudière, tenue le mardi 17 juin 2003 à 13 h à la salle du Conseil des maires de la MRC de L'Amiante, sous la présidence de M. Raymond Cimon et M. Serge Nadeau agit à titre de secrétaire de la réunion.

Représentants désignés pour les catégories suivantes :

#### **MUNICIPALITÉS**

M. Serge Nadeau	MRC de L'Amiante
M. Marcel Roy	MRC de L'Amiante
M. Henri Gagné	MRC Robert-Cliche
M. Léonide Grenier	MRC Beauce-Sartigan

#### **PRODUCTEURS**

M. André Lantagne	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
M. Jean-Luc Doyon	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
M. Lucien Quirion	Groupement forestier de Beauce-Sud
M. Robert Blais	Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.
M. Gaston Samson	Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.
M. Alain Sénéchal	Groupement forestier de la Vallée de la Chaudière
M. Alain Brouard	Aménagement forestier et coopératif de Wolfe

#### **INDUSTRIELS**

M. Jacques Morin	Papiers Stadacona ltée
------------------	------------------------

#### **AUTRES PARTICIPANTS**

M. André Roy	Aménagement forestier et coopératif de Wolfe
Mme Solange Blais	Participante
M. Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
M. Germain Labbé	Ministère des Ressources naturelles
M. Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
M. Gaston Martineau	Groupement forestier Lotbinière-Mégantic
M. Réneald Mongrain	MRC Lotbinière
M. Gervais Bernard	Domtar
M. Robert Paquet	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
M. Denis Dubois	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Mme Andréanne Désy	Employée de l'Agence
M. Yves Beaudoin	Employé de l'Agence

**IL Y A QUORUM**

## **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte.

## **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation est lu aux personnes présentes.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 07-AG-01  
concernant l'ordre du jour de la réunion du 17 juin 2003

---

Il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M. Alain Brouard et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit adopté et présenté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du président;
5. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2001-2002 :
  - 5.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2002;
  - 5.2 Suivi des résolutions;
6. Présentation de la structure organisationnelle de l'Agence;
7. Présentation et adoption du rapport d'activités 2002-2003;
8. Rapport financier :
  - 8.1 Lecture et adoption des états financiers;
  - 8.2 Présentation du budget de l'Agence pour 2003-2004;
9. Nomination d'un vérificateur;
10. Élection des administrateurs pour l'année 2003-2004;
11. Divers :
  - 11.1 Projet du ravage de Kinnear's Mills;
12. Levée de l'assemblée.

**Adopté**

## **4. MOT DU PRÉSIDENT**

Le président souhaite la bienvenue aux membres et fait une brève récapitulation de la dernière année.

## **5. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2001-2002**

### **5.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 juin 2002**

RÉSOLUTION 07-AG-02  
concernant le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2002

---

Monsieur Serge Nadeau fait la lecture du procès-verbal du 12 juin 2002 et aucune modification n'y est apportée. Il est proposé par M. André Lantagne, appuyé par M. Jean-Luc Doyon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2002.

**Adopté**

### **5.2 Suivi des résolutions**

Monsieur Yves Beaudoin résume les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur de l'Agence. Ces dernières portent sur :

1. Le quorum au réunion du conseil d'administration;
2. Le mode de désignation des représentants de la sous-catégorie des industriels du sciage;
3. La procédure pour la modification du règlement intérieur.

## **6. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE**

Le coordonnateur de l'Agence fait la présentation de la structure organisationnelle de l'Agence.

## **. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2002-2003**

RÉSOLUTION 07-AG-03  
concernant le rapport d'activités de l'Agence pour 2002-2003

---

Monsieur Yves Beaudoin et Mme Andréanne Désy font une présentation où les membres peuvent constater l'ensemble des réalisations de l'Agence pour 2002-2003. À la suite de cette rétrospective, il est proposé par M. Léonide Grenier, appuyé par M. Robert Blais et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activités 2002-2003.

**Adopté**

## **8. RAPPORT FINANCIER**

### **8.1 Lecture et adoption du rapport financier**

RÉSOLUTION 07-AG-04  
concernant le rapport financier de l'année financière se terminant le 31 mars 2003

---

Faisant suite à la présentation du rapport financier par M. Jean-Guy Fortin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, il est proposé par M. Alain Sénéchal, appuyé par

M. Jean-Luc Doyon et résolu unanimement d'adopter le rapport financier de l'Agence pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

**Adopté**

## **8.2 Présentation du budget de l'Agence pour 2003-2004**

RÉSOLUTION 07-AG-05  
concernant le budget de l'Agence pour 2003-2004

---

L'assemblée reçoit de l'information sur la prévision budgétaire pour 2003-2004. Ainsi, il est proposé par M. Gaston Samson, appuyé par M. Lucien Quirion et résolu unanimement d'adopter le budget 2003-2004 de l'Agence.

**Adopté**

## **9. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR**

RÉSOLUTION 07-AG-06  
concernant la désignation d'un vérificateur pour 2003-2004

---

Il est proposé par M. Robert Blais, appuyé par M. Alain Brouard et résolu unanimement de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur de l'Agence Chaudière pour 2003-2004.

De plus, des demandes pour une soumission de trois (3) ans devront être fournies lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

**Adopté**

## **10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

RÉSOLUTION 07-AG-07  
concernant l'élection des administrateurs pour 2003-2004

---

Il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M. André Lantagne et résolu à l'unanimité que les personnes décrites ci-dessous soient nommées à titre d'administrateurs de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la saison 2003-2004.

Municipalités	M. Rénald Mongrain Mme Sonia Paradis M. Léonide Grenier M. Henri Gagné
Producteurs	M. Denis Dubois M. Robert Paquet M. Alain Sénéchal M. André Roy
Industries	M. Pierre Duval M. Jacques Morin

Nommés par le ministre

M. Germain Labbé  
M. Richard Bilodeau

**Adopté**

**11. DIVERS**

**11.1 Projet du ravage de Kinnear's Mills**

Madame Andréanne Désy informe les membres de l'assemblée des résultats de ce projet.

**12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 07-AG-08  
concernant la clôture de l'assemblée

---

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Marcel Roy, appuyé par M Henri Gagné et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

**Adopté**

---

Raymond Cimon  
Président

---

Serge Nadeau  
Secrétaire-trésorier

## Membres de l'Agence

Les membres de l'Agence Chaudière se divisent en deux types de statuts, soit les membres réguliers et les membres associés. Pour l'un ou l'autre de ces statuts, la cotisation annuelle à verser pour 2003-2004 était de 25 \$. L'Agence a compté 38 membres réguliers et 2 membres associés pour cette période.

### MEMBRES RÉGULIERS\*

Toute personne morale ou organisme oeuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories détaillées ci-dessous peut être admis(e) en tant que membre régulier de l'Agence. Toutefois, elle ou il doit être intéressé(e) à promouvoir les objectifs de l'Agence.

#### MONDE MUNICIPAL

- Municipalités régionales de comté (MRC)
- Municipalités locales

#### ORGANISMES RECONNUS DES PRODUCTEURS FORESTIERS

- Organismes de gestion en commun (OGC)
- Syndicats de producteurs de bois (SPB)

#### TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

- Industriels du sciage

### MEMBRES ASSOCIÉS\*

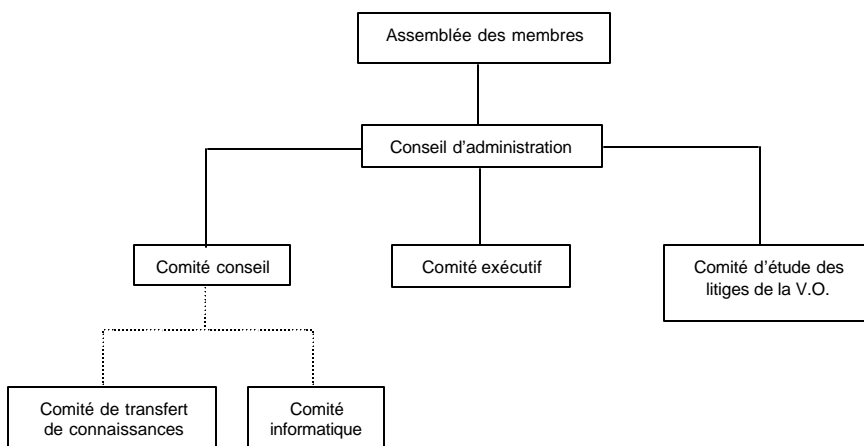
Toute personne ou organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et intéressé(e) à promouvoir ses objectifs peut devenir membre associé. Les membres associés ont le droit d'assister aux assemblées des membres et même d'y prendre la parole, mais n'ont toutefois pas le droit de vote. Ils n'ont également pas le bénéfice du sens d'éligibilité au conseil d'administration.

Pour devenir membre associé, il faut soumettre une demande d'adhésion à l'Agence. Celle-ci sera présentée et acceptée par les représentants du conseil d'administration. Il faut ensuite payer sa cotisation pour l'année en cours.

\* L'annexe 2 présente la liste des membres réguliers et associés.

## Nomination et désignation

C'est lors de l'assemblée générale annuelle que les membres déterminent les représentants du conseil d'administration pour la prochaine année. Le schéma ci-dessous illustre la structure de l'Agence.



Structure organisationnelle de l'Agence

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Conseil d'administration 2003-2004

Le conseil d'administration de l'Agence Chaudière se compose de douze personnes qui représentent les quatre catégories de partenaires suivants : le ministère, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, les producteurs forestiers et le milieu municipal.



M. Raymond Cimon  
**Président**  
Présences 6/6



M. Serge Nadeau  
**Secrétaire**  
Présences 6/6

### INDUSTRIES



**Domtar inc.**  
M. Pierre Duval  
Présences 4/6



**Papiers Stadacona ltée**  
M. Jacques Morin  
Présences 3/6

*Les administrateurs nomment les officiers et les personnes autorisées à signer les effets bancaires, puis désignent celles qui formeront le comité exécutif.*

### MINISTÈRE



**MRNFP**  
M. Germain Labbé  
Présences 6/6



**MRNFP**  
M. Richard Bilodeau  
Présences 4/6

### MUNICIPALITÉS



**MRC Beauce-Sartigan**  
M. Léonide Grenier  
Présences 6/6



**MRC Lotbinière**  
M. Rénald Mongrain  
Présences 4/6



**MRC La Nouvelle-Beauce**  
Mme Sonia Paradis  
Présences 3/6



**MRC Robert-Cliche**  
M. Henri Gagné  
Présences 6/6

### PRODUCTEURS



**S.P.F.R.Q.**  
M. Denis Dubois  
Présences 6/6



**S.P.B.B.**  
M. Robert Paquet  
Présences 5/6



**Group. for. Chaudière**  
M. Alain Sénéchal  
Présences 5/6



**Aménagement for. de Wolfe**  
M. André Roy  
Présences 6/6

## Comité exécutif

La responsabilité du comité exécutif consiste à réaliser tous les mandats qui lui sont soumis par le conseil d'administration afin de voir à une bonne administration des affaires de l'Agence. Ce comité regroupe cinq personnes et doit obligatoirement être composé du président et du vice-président. Le comité a tenu 4 rencontres au cours de cet exercice.

M. Raymond Cimon, président  
M. André Roy, vice-président (A.F.C.W.)  
M. Robert Paquet (S.P.B.B.)  
M. Pierre Duval (Domtar inc.)  
M. Yves Beaudoin, coordonnateur de l'Agence

## Comité conseil

Le comité conseil agit en collaboration avec le conseil d'administration lors de l'étude de différents dossiers. Ainsi, ce comité doit procéder à l'étude et formuler les recommandations nécessaires qu'il soumet par la suite au conseil d'administration. Le comité conseil est formé de personnes représentant les quatre partenaires. Ce comité s'est réuni à 5 reprises.

*Deux sous-comités sont issus du comité conseil, soit le comité de transfert de connaissances et le comité informatique.*

### COMITÉ DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le mandat du comité de transfert de connaissances consiste principalement à poursuivre et à améliorer la stratégie de transfert de connaissances destinée aux propriétaires forestiers. Cette stratégie permet à ces propriétaires de recevoir de l'information et d'être sensibilisés sur de nombreux aspects touchant l'aménagement de leur boisé.

### COMITÉ INFORMATIQUE

Le comité informatique a pour mandat de voir aux bons développement et fonctionnement informatiques de l'Agence.

REPRÉSENTANTS	COMITÉ CONSEIL	COMITÉ DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES	COMITÉ INFORMATIQUE
<b>Ministère</b>			
M. Benoît Pouliot	X	X	
M. Germain Labbé			X
<b>Municipal</b>			
M. Raymond Cimon		X	
<b>Industrie</b>			
M. Pierre Duval	X	X	X
<b>Propriétaires</b>			
M. Sylvain Dulac		X	
M. Roger Dutil	X		
M. Simon Giguère			X
M. Pierre Giraud	X	X	
Mme Caroline Houde		X	
M. Robert Joly			X
M. Jacques Morin	X		
Mme Brigitte Asselin		X	
M. Denis Villeneuve	X		X

## Comité d'étude des litiges de la vérification opérationnelle

---

Ce comité voit au règlement des litiges pouvant survenir à la suite de la vérification opérationnelle des travaux. Lors de l'étude de dossiers, le coordonnateur de l'Agence participe également aux discussions, mais ne prend pas part aux décisions. Tout membre impliqué dans un dossier porté à l'étude du comité doit être substitué par un autre représentant de sa catégorie ou sous-catégorie. Le responsable de la vérification opérationnelle est exclu du comité. Ce comité est formé de quatre personnes représentant les catégories ou sous-catégories suivantes :

- Un représentant du MRNFP
- Un représentant des syndicats de producteurs de bois
- Un représentant d'organismes de gestion en commun
- Un représentant de l'industrie forestière

## Personnel de l'Agence

---



M. Yves Beaudoin, ing.f.  
Coordonnateur



Mme Andréanne Désy, biologiste  
Adjointe au coordonnateur



Mme Véronique Côté  
Technicienne de bureautique



M. Yves Mercier, ing.f.



M. Richard Morin, tech. f.  
Vérification des travaux  
*Poste saisonnier*



Mme Mélanie Lessard  
Préposée à l'enregistrement  
des producteurs forestiers  
*Poste à temps partiel*

## Activités réalisées par le conseil d'administration

Les affaires courantes et le bon fonctionnement de l'Agence sont assurés par le conseil d'administration, lequel s'est réuni à six reprises au cours de l'année financière 2003-2004.

### SUIVI FINANCIER

Les représentants du conseil d'administration sont continuellement informés des activités financées par l'Agence et des contributions qu'elle reçoit.

### PROGRAMME D'AIDE

Au cours de l'année 2003-2004, certains sujets ont fait l'objet de discussions concernant le programme d'aide :

- Budget de fonctionnement de l'Agence;
- Répartition budgétaire entre les conseillers forestiers;
- Travaux admissibles et indexation des taux;
- Enquête auprès des partenaires sur le fonctionnement des agences;
- Méthodologie de la vérification opérationnelle des travaux d'aménagement;
- Résultats de la vérification opérationnelle.

D'autres sujets ont également été traités par le conseil d'administration. Ceux-ci sont d'ailleurs détaillés aux pages suivantes.

8e assemblée générale  
annuelle



Rapport d'activités 2003-2004

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Table de concertation du milieu forestier de Chaudière-Appalaches

---

À l'automne 2003, le CRCD de Chaudière-Appalaches dévoilait au public le portrait du milieu forestier, document élaboré par la Table de concertation du milieu forestier. Lors de cette conférence de presse, un survol de notre région fut organisé pour les journalistes afin qu'ils puissent prendre connaissance de la place que revêt le milieu forestier dans notre région.

Dans une seconde étape, la Table de concertation du milieu forestier a poursuivi des travaux qui visaient cette fois-ci à dégager les enjeux prioritaires pour les différents sec-

teurs du milieu forestier.

C'est le 22 mars 2004 qu'une seconde conférence de presse avait lieu. Cette fois, l'événement était chapeauté par l'Agence de la Chaudière et celle des Appalaches. Il avait pour but de divulguer les enjeux prioritaires pour lesquels les partenaires avaient fait consensus. Le financement et l'évaluation des projets dans le cadre du Volet II du MRNFP ont également fait partie des discussions.

Le président de l'Agence Chaudière est désigné pour représenter l'Agence à cette table et agit égale-

ment à titre de porte-parole de cette dernière. Au cours de l'année 2003-2004, M. Raymond Cimon a participé à 11 rencontres l'impliquant, soit aux comités de travail ou de la Table de concertation du milieu forestier.



## Projet *Emplois-nature-jeunesse*

---

Depuis septembre 2003, l'Agence Chaudière bénéficie d'une enveloppe budgétaire du Fonds Jeunesse Québec offert par la Fondation de la faune du Québec. Celui-ci, visant la création d'emplois pour jeunes diplômés, a permis à l'Agence de bénéficier des services

de Mme Ani Hébert, technicienne en écologie appliquée, dont le salaire et les bénéfices marginaux sont entièrement couverts pour une période de 12 mois. Cette dernière a ainsi été mise à contribution sur divers projets en lien avec notre PPMV.

## Entente spécifique d'un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie

---

L'Agence ainsi que neuf organismes régionaux et provinciaux ont concrétisé leur appui au Projet pilote régional de mise en valeur du cerf de Virginie par la signature d'une entente spécifique. Cette entente de régionalisation, d'une durée de trois ans, permettra l'expérimentation d'un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie sur le

territoire de la Chaudière-Appalaches. Le modèle de gestion intégrée proposé adresse une invitation formelle aux divers acteurs sectoriels du territoire régional, concernés directement ou indirectement par la présence du cerf de Virginie, à se concerter et à harmoniser leurs actions respectives dans un but commun de maximiser le déve-

loppement économique et de minimiser les impacts négatifs découlant de la présence de cette espèce dans certaines portions du territoire. L'implication de l'Agence se traduit entre autres par la nomination d'un représentant au sein du comité de gestion et la participation à des activités de transfert de connaissances.

## Projet de collecte de données de boisement pour l'entente Kyoto

---

Dans le cadre de l'entente de Kyoto, le Service canadien des forêts a fait appel à chacune des agences afin d'évaluer la superficie remise en production depuis les dix dernières années sur leur territoire respectif. Ce projet a été déposé au Service canadien des forêts au mois d'août 2003.



## Enregistrement de producteurs forestiers

---

Dans la poursuite du mandat accordé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec qui vise l'enregistrement de producteurs forestiers, l'Agence Chaudière en est actuellement à sa quatrième année d'opération.

À ce jour, l'Agence compte près de 7 340 dossiers reçus au total, soit une moyenne de 2 450 demandes traitées annuellement.

## Tenue d'un kiosque d'information dans le cadre de la semaine des sciences forestières

---

Depuis maintenant cinq ans, les Agences de la Chaudière, de Québec et des Appalaches participent au Salon de la forêt par l'entremise d'un kiosque d'information. Cette activité s'est tenue aux Galeries de la Capitale à Québec pour une période de trois jours, soit du vendredi 19 mars au dimanche 21 mars. Cette année encore, les agences avaient prévu un tirage pour les propriétaires présents sur leur territoire.



## Distribution de plants non-subventionnés

Par son implication dans la distribution des plants non-subventionnés, l'Agence Chaudière a distribué 103 500 plants résineux (épinettes blanche et noire, pins gris, rouge et blanc) et 5 890 plants feuillus (érable à sucre, bouleau jaune, chêne à gros

fruits et frêne de Pennsylvanie) entre 310 propriétaires. Cet événement a eu lieu le 6 juin 2003. L'objectif poursuivi par les administrateurs dans cette démarche consistait à faire connaître l'Agence auprès des propriétaires forestiers.



## Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Ce plan quinquennal fut élaboré de concert avec les divers intervenants du milieu forestier afin d'orienter ses actions pour favoriser le développement durable de l'ensemble des ressources du milieu forestier (matière ligneuse, faune, réseau hydrique, milieux sensibles, etc.). Des discussions ont eu lieu pour faire le point sur l'atteinte des objectifs sylvicoles prévus au PPMV et la nécessité que les programmations de travaux des conseillers forestiers reflètent ces orientations. Il en résulte que les objectifs sont toujours d'actualité et de l'importance pour l'Agence de maintenir ces orientations.

Depuis l'année d'adoption du PPMV en 2001, l'atteinte des objectifs se résume comme suit :

Travaux	Objectifs			Objectifs 2001-2004	Bilan des réalisations 2001-2004
	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
Reboisement (1 000 plants)	2 000	1 500	1 500	5 000	5 452
Regarni* (1 000 plants)	550	550	550	1 650	878
Coupe non commerciale (ha)	600	600	600	1 800	1 769
Coupe commerciale (ha)	850	850	850	2 550	1 940

\* Cette activité correspond à une prévision et non à un objectif.

## Réclamation concernant la destruction d'une plantation

Au cours de l'année 2003-2004, l'Agence a entrepris des démarches visant la réclamation pour la destruction de travaux sylvicoles. La firme Ouellette, Larouche, Gagné a ainsi été mandatée pour procéder aux réclamations.

## Projet d'ententes de conservation de milieux forestiers sensibles ou rares

Ce projet d'ententes de conservation volontaire auprès des propriétaires de lots boisés associés à un milieu forestier sensible ou rare a débuté au printemps 2002.

Le premier volet concerne la protection de milieux humides forestiers présents sur le territoire de l'Agence Chaudière. Au cours du printemps 2003, 11 milieux humides forestiers supplémentaires totalisant 785 ha ont été sélectionnés et inventoriés (végétaux, poissons, amphibiens-reptiles, oiseaux et mammifères).



Trente-trois propriétaires ont ainsi été sensibilisés à l'importance des milieux humides et se sont fièrement engagés à protéger leur milieu par la signature d'ententes de conservation volontaire.



Le deuxième volet de ce projet consiste en la protection et la mise en valeur des écosystèmes forestiers exceptionnels présents sur le territoire de l'Agence Chaudière. C'est aussi au printemps et à l'été 2003 que les 8 EFE ont été caractérisés et protégés par des ententes de conservation volontaire. Au total,

30 propriétaires également signataires d'une entente participent aujourd'hui à la protection de ces sites exceptionnels couvrant plus de 675 ha.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) ainsi qu'Environnement Canada dans le cadre de son programme Éco-Action. Le projet a également été conduit en collaboration avec Canards Illimités Canada, la Société de la faune et des parcs du Québec, le ministère de l'Environnement du Québec, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec ainsi que les conseillers forestiers accrédités sur le territoire de l'Agence. Le Collège de Sherbrooke, les MRC du territoire ainsi que le Club d'ornithologie de la région de L'Amiante ont eux aussi contribué à ce projet.

## Analyse des coupes sur le territoire de l'Agence

L'Agence s'est engagée dans un projet de cartographie satellite visant à mesurer l'ampleur du déboisement à des fins agricoles. Le Groupe Système Forêt inc. a été désigné pour analyser les photos satellites du territoire. Ce projet aura permis à l'Agence de mieux connaître les interventions de coupe qui se réalisent sur son territoire et de documenter son mémoire pour les audiences du BAPE. Ce travail permettra aussi à l'Agence de mettre

en place des mécanismes pour assurer un bon suivi des travaux en regard de leur destruction. Toutefois, quelques lacunes ont été relevées dans l'interprétation des données remises par le consultant. Une validation des résultats finaux sera faite sous peu afin de dissiper toute ambiguïté en lien avec l'interprétation des données diffusées.

# Expérimentation de travaux forestiers avec mesures d'atténuation faunique

En 2001, la Fondation de la faune du Québec a remis à l'Agence une enveloppe budgétaire pour expérimenter des travaux forestiers avec mesures d'atténuation faunique. À l'automne 2003, deux sites supplémentaires d'entretien de plantation avec îlots intacts ont été traités sur une superficie totale de 12 ha. Au cours des prochaines années, un suivi des sites traités depuis 2001 sera effectué afin d'évaluer l'impact forestier et faunique à court et moyen terme de ces traitements.



*Entretien de plantation avec conservation d'îlots intacts*

## Activités relatives au transfert de connaissances

Au cours de l'année 2003-2004, une somme de 25 331,00 \$ a été engagée pour les activités de transfert de connaissances.

Activités	Quantités offertes
Cours aux propriétaires	23
Développement et conception de feuillets techniques	3

Pour cette période, 23 sessions de formation ont été planifiées par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et les Syndicats de producteurs de bois de la Beauce (SPBB) et de l'Estrie (SPBE) et 250 propriétaires forestiers y ont participé. Les cours dispensés étaient les suivants : Abattage directionnel, Affûtage et entretien de la scie à chaîne, Éclaircies commerciales, Façonnage des bois feuillus (Tronçonnage), Fiscali-

té forestière, Planification des interventions de récolte, Rentabilité d'un boisé privé et Utilisation de la débroussailleuse.

L'Agence Chaudière achemine à tous les participants une attestation et une lettre personnalisées signées par le président de l'Agence.

Trois feuillets techniques en lien avec les formations offertes aux propriétaires de boisés, soit Utilisation de la débroussailleuse, Affûtage de la scie à chaîne et Rentabilité d'un boisé privé, ont été réalisés.



Source : SPBB

L'Agence tient à souligner la collaboration des Agences de Québec et des Appalaches qui ont permis l'utilisation des textes de base de l'an dernier pour la confection des feuillets techniques traitant de la fiscalité forestière et de l'éclaircie commerciale.

## Réglementation municipale sur l'abattage d'arbres

---

À la suite d'une entente conclue entre l'Agence et les MRC de L'Amiante et Lotbinière, ces dernières désignent les ingénieurs forestiers de l'Agence Chaudière comme étant les personnes responsables de l'émission des permis ou des avis en lien avec l'abattage d'arbres.

Pour l'année 2003-2004, on dénombre que plus de 40 interventions, qui visaient l'émission de permis ou pour répondre à des plaintes, ont été émises pour la MRC de L'Amiante. Quant à la MRC Lotbinière, 7 dossiers ont été traités pour cette même période.

Comme prévu en début d'année, des discussions ont effectivement été amorcées avec les cinq MRC du territoire. Ces discussions ont porté sur l'élaboration de moyens assurant l'application, le suivi et l'harmonisation de la réglementation sur l'abattage d'arbres pour le territoire de l'Agence Chaudière.

## Tenue d'un kiosque d'information dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de la Journée de démonstration forestière de l'Érable

---

Le 20 septembre 2003, lors de la 7<sup>e</sup> édition de la Journée de démonstration forestière de l'Érable, le SPFRQ ainsi que l'Agence Chaudière ont tenu un kiosque. À chacun de ces deux kiosques, de l'information relative aux activités de transfert de connaissances de l'Agence était disponible. De plus, l'Agence, en collaboration avec les

conseillers forestiers présents, offrait une visite guidée des travaux sylvicoles en forêt. Les thèmes suivants étaient discutés avec les propriétaires : coupe progressive d'ensemencement, aménagement dans les érablières, éclaircie précommerciale feuillus, plantation mixte et aménagement forêt-faune.



## Audiences du BAPE

---

L'Agence Chaudière a rédigé et présenté un mémoire aux commissaires de la Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. La présentation a eu lieu le 14 avril 2003 à Sainte-Marie-de-Beauce. Dans cette démarche, l'Agence a su faire valoir son point de vue et a reçu de bons commentaires des personnes responsables de la commission lors de la présentation.

Toutefois, à la lumière de nouveaux résultats, un addenda du document Portrait du territoire forestier de la Chaudière a été déposé auprès des commissaires le 16 octobre 2003.

## Participation au XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial

Le 25 septembre 2003, lors du XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, l'Agence Chaudière a eu l'opportunité d'accueillir des gens en provenance des quatre coins du globe. Ainsi, une cinquantaine de participants de l'Amérique, l'Europe, l'Afrique et l'Asie ont participé à une visite technique sur le territoire de l'Agence. Cette visite technique

ciblait particulièrement l'aménagement intégré des ressources sur des petites propriétés privées du sud du Québec. Au cours de cette journée, les participants ont visité l'Étang Madore, un milieu humide sous entente de conservation volontaire, ainsi que des travaux forestiers expérimentés entre autres dans le ravage de Kinnear's Mills.



## Publication des bulletins d'information

Un bulletin d'information résumant les faits saillants est produit à la suite de chacune des réunions du conseil d'administration de l'Agence. Ces bulletins sont acheminés à tous les membres de l'Agence Chaudière lors de la transmission du procès-verbal. Ces documents sont également accessibles sur le site Internet de l'Agence.

*Venez consulter notre site  
Internet au [www.arfpc.ca](http://www.arfpc.ca)*



## Distribution du dépliant de l'Agence Chaudière aux propriétaires du territoire

Afin de faire connaître l'Agence Chaudière et son programme d'aide auprès des propriétaires de boisé, un envoi massif du dépliant de l'Agence a été effectué pour les MRC Lotbinière et Beauce-Sartigan. Ce dépliant résume les points suivants : qu'est-ce que l'Agence, les partenaires, le programme d'aide,

le territoire couvert, les services offerts et les coordonnées des conseillers forestiers accrédités ainsi que les travaux admissibles et les taux du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts. Compte tenu de l'annonce de la récente coupure budgétaire, l'envoi de ce dépliant a été suspendu.

## Demandes de reboisement refusées par le MAPAQ

---

L'Agence maintient sa position qui offre l'opportunité aux producteurs forestiers d'analyser les demandes de reboisement dans les friches qui ont été refusées par le MAPAQ. Au total, se sont 11 projets qui ont été acceptés pour une superficie de 91 ha alors que 7 cas ont été refusés pour 105 ha.

## Confirmation des matricules lors de la vente de lots

---

Afin d'accélérer la disponibilité des renseignements aux producteurs pour l'enregistrement de leur propriété, l'Agence, en collaboration avec les MRC, a convenu de mettre en place une méthodologie qui vise à faire connaître mensuellement les nouveaux numéros de matricule pour les propriétaires de lots boisés qui ont réalisé une transaction.

## Modification du règlement intérieur—désignation des industriels

---

En 2001, l'Agence avait soumis au ministre une modification de son règlement intérieur dans le but de changer le mode de désignation des représentants de la sous-catégorie des industriels du sciage. Cette demande s'est vue être refusée. Ainsi, le conseil d'administra-

tion a de nouveau travaillé la formulation de la procédure de nomination pour cette catégorie afin qu'elle rencontre les exigences demandées. Le projet de modification a par la suite été soumis à l'ensemble des industriels de la région afin d'obtenir leurs commentaires et ap-

probation. Cet amendement sera soumis de nouveau au ministre après l'adoption par l'assemblée générale annuelle des membres.

## Démarches auprès de la CPTAQ pour l'aménagement des érablières

---

À la suite de l'intégration du traitement de jardinage acérico-forestier, l'Agence a dressé une demande à la CPTAQ pour que cette dernière reconnaisse la norme d'intervention proposée par l'Agence et permettre aux conseillers forestiers d'agir sans avoir à formuler une demande pour chacun des travaux à réaliser. La

CPTAQ a refusé la demande de l'Agence et réitère qu'elle est l'organisme mandaté pour la gestion des interventions dans les érablières.



# Activités réalisées par les divers comités

## Comité exécutif

---

Les membres du comité exécutif ont formulé des recommandations au conseil d'administration sur les sujets suivants :

- Préparation d'un budget de fonctionnement de l'Agence;
- Indexation de la grille de taux pour les travaux 2003-2004;
- Distribution budgétaire entre les conseillers forestiers;
- Projet *Emplois-nature-jeunesse*;
- Mise en œuvre du PPMV;
- Orientations face à la réclamation pour la destruction de travaux;
- Analyse des demandes de révision pour l'autorisation de reboisement des friches;
- Conférence de presse pour le lancement du portrait forestier;
- Conférence de presse pour un siège au sein de la CRÉ;
- Modification du règlement intérieur – désignation des industriels.

## Comité conseil

---

Les membres du comité conseil se sont réunis pour discuter des éléments suivants :

- Révision des cahiers normatifs et d'instructions administratives de l'Agence;
- Vérification opérationnelle;
- Révision des formulaires Prescription sylvicole et Rapport d'exécution;
- Méthodologie pour faciliter la facturation des visites conseil et des plans d'aménagement forestier.

## Comité de transfert de connaissances

---

Les membres du comité ont émis leurs commentaires et suggestions lors de l'élaboration et la validation des textes des trois feuillets techniques développés cette année. De plus, le comité s'est réuni à une reprise afin de discuter du bilan des activités de transfert de connaissances et de la nouvelle programmation 2004-2005.

## Comité informatique

---

Le comité a formulé une recommandation pour l'amorce du développement de la deuxième phase du SIGGA qui consiste à recueillir les données forestières.

## Comité d'étude des litiges de la vérification opérationnelle

---

En 2003-2004, quatre cas ont été soumis pour étude. Ces derniers seront analysés par le comité au début de l'été 2004. Des recommandations seront formulées sous peu au conseil d'administration.

## Contributions financières

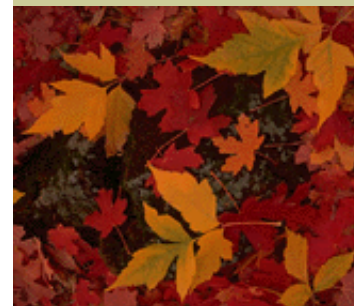
Afin de parvenir à la réalisation de différents projets, certains organismes versent des contributions à l'Agence. Le tableau suivant détaille les montants reçus pour l'année 2003-2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2 583 825 \$
Ministère des Ressources naturelles : - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 582 625 \$
Député de Frontenac M. Laurent Lessard (Organisation de la visite – Congrès forestier mondial)	1 200 \$
GOUVERNEMENT DU CANADA	13 486 \$
Environnement Canada : - Projet de conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels	11 499 \$
Revenu Canada - Placement carrière -été	1 507 \$
Service canadien des forêts : - Projet de collecte de données pour l'entente de Kyoto (deuxième phase)	480 \$
AUTRES SOURCES	38 625 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ) : - Projet de conservation des milieux humides forestiers - Projet d'expérimentation forêt-faune et conception de PAFF - Projet <i>Emplois-nature-jeunesse</i>	20 000 \$ 2 300 \$ 16 325 \$

## Titulaires de permis d'usine de transformation de bois

Une contribution financière de 546 423,77 \$ a été versée à l'Agence par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois. Ce montant est basé sur un taux de 1,20 \$ par mètre cube solide.

Usines de transformation du bois	Sommes perçues	
	\$	%
Scierie du bois	297 766,17 \$	54 %
Usines de pâtes et papiers	248 657,60 \$	46 %
<b>TOTAL</b>	<b>546 423,77 \$</b>	<b>100 %</b>



Contributions financières

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Titulaires de permis d'usine de transformation de bois—suite

Le tableau suivant présente la répartition des sommes provenant de la vente de bois par MRC.

MRC	Sommes perçues	
	\$	%
L'Amiante	180 503,48 \$	33 %
Beauce Sartigan	113 626,64 \$	21 %
Lotbinière	94 212,75 \$	17 %
Robert-Cliche	84 960,47 \$	16 %
La Nouvelle-Beauce	73 120,43 \$	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>546 423,77 \$</b>	<b>100 %</b>

Les industries qui ont participé au financement de l'Agence en date du 31 mars 2004 sont les suivantes :

- Abitibi-consolidated
- A. Lapointe & Fils inc.
- Bardeau Cèdre St-Honoré
- Blanchette & Blanchette
- Bois Franc-Nord inc.
- Boiscarvin inc.
- Busque & Laflamme
- Carrier & Bégin inc.
- Clermond Hamel ltée
- Domtar inc. Windsor (Papiers comm.)
- Félix Huard inc.
- Gabriel Boucher

En date du 31 mars 2004, aucun versement à l'Agence n'a été fait depuis un minimum d'un an pour les industries qui suivent.

- Bois Jean-Pierre ltée
- Fecteau & Frères
- Gérard Crête et Fils inc.
- Industries Picard & Poulin inc.
- Les Bois Poulin inc.
- Les Bois traités MG inc.
- Les Produits bois B.A.S. inc.
- L.H. Plante
- Mobilier rustique
- Scierie Arboteck inc.
- Scierie Blondeau
- Scierie J.N. Grégoire inc.
- Scierie Lemieux
- Scierie St-Amant

- Industries Mégantic
- Industries Maibec inc. (St-Théophile)
- Industries Wilfrid Paquet & Fils inc.
- J.A. Fontaine & Fils (Bois Fontaine)
- Kruger inc.—Trois-Rivières
- Kruger Wayagamack inc.
- Les Bois D.M.K.J. inc.
- Les Entreprises J.M. Champeau inc.
- Matériaux Blanchet
- Mégaboïs
- Multibois F.L. inc.
- Pabaced G.D.S. inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Pianos André Bolduc
- Préparation de Beauce
- Produits forestiers Champlain inc.
- Produits forestiers Domtar (Sainte-Marie)
- Produits forestiers D.G. ltée
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie Lapointe et Roy
- Scierie Lauzé Joly inc.
- Scierie Leduc, div. Papiers Stadacona ltée
- Scierie Tech inc.
- Scierie Valcourt
- Vexco

## Producteurs forestiers

Les travaux d'aménagement forestier sont subventionnés à 80 % par l'Agence Chaudière et 20 % des coûts sont assumés par les producteurs forestiers. Cette contribution des propriétaires, sur la base des travaux réalisés, s'élève à 780 646 \$ pour l'année 2003-2004.

## Enregistrement des producteurs forestiers

Pour l'année 2003-2004, l'Agence Chaudière a perçu une somme de 30 720 \$ pour la réalisation des activités d'enregistrement des producteurs forestiers.

## Contributions en services

La collaboration des partenaires de l'Agence Chaudière est d'autant plus très importante par leurs présences aux réunions des divers comités. Durant l'exercice financier 2003-2004, leur contribution en services a été évaluée à 27 350 \$.

## Gouvernement du Québec

### CONTRIBUTIONS EN SERVICES

Participation au conseil d'administration	1 500 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	1 050 \$
<b>TOTAL MINISTÈRE</b>	<b>2 550 \$</b>

## Municipalités

Contributions en services	L'Amiante	Beauce-Sartigan	Lotbinière	La Nouvelle-Beauce	Robert-Cliche
Participation au conseil d'administration	900 \$	900 \$	600 \$	450 \$	900 \$
Préparation de documents pour le CA (secrétariat, rédaction de procès-verbaux)	900 \$				
Espace pour loger l'Agence et salle de rencontre	6 200 \$				
<b>Contribution / MRC</b>	<b>8 000 \$</b>	<b>900 \$</b>	<b>600 \$</b>	<b>450 \$</b>	<b>900 \$</b>
<b>TOTAL MUNICIPAL</b>	<b>10 850 \$</b>				



# Contributions en services

## Producteurs forestiers

Contributions en services	Groupements forestiers			Syndicats de producteurs de bois	
	Beauce-Sud	Chaudière	Wolfe	Beauce	Québec
Participation au conseil d'administration		750\$	900 \$	750 \$	900 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	900 \$	600 \$	600 \$	1 500 \$	750 \$
<b>Contribution / organisme</b>	<b>900 \$</b>	<b>1 350 \$</b>	<b>1 500 \$</b>	<b>2 250 \$</b>	<b>1 650 \$</b>
<b>TOTAL PROD. FOR.</b>	<b>7 650 \$</b>				

## Titulaires de permis de transformation du bois

### PÂTES ET PAPIERS

Contributions en services	Domtar	Stadacona
Participation au conseil d'administration	900 \$	600 \$
Support à l'Agence et participation aux comités	1 050 \$	
<b>Contribution / titulaire</b>	<b>1 950 \$</b>	<b>600 \$</b>
<b>TOTAL PÂTES ET PAPIERS</b>	<b>2 550 \$</b>	

### SCIERIES

Cette catégorie n'a compté aucun représentant pour cet exercice financier. Deux postes sont toujours vacants.

## Présidence de l'Agence

Contributions en services	
Participation au conseil d'administration	900 \$
Participation aux comités	750 \$
Support à l'Agence et préparation des dossiers	2 100 \$
<b>TOTAL PRÉSIDENTE</b>	<b>3 750 \$</b>

## Administration du programme d'aide

Le suivi du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'administration et la réalisation de divers projets relèvent de la responsabilité du personnel de l'Agence. La coordination et la vérification opérationnelle des travaux sont également des tâches assumées par l'Agence Chaudière.

## Travaux réalisés en 2003-2004

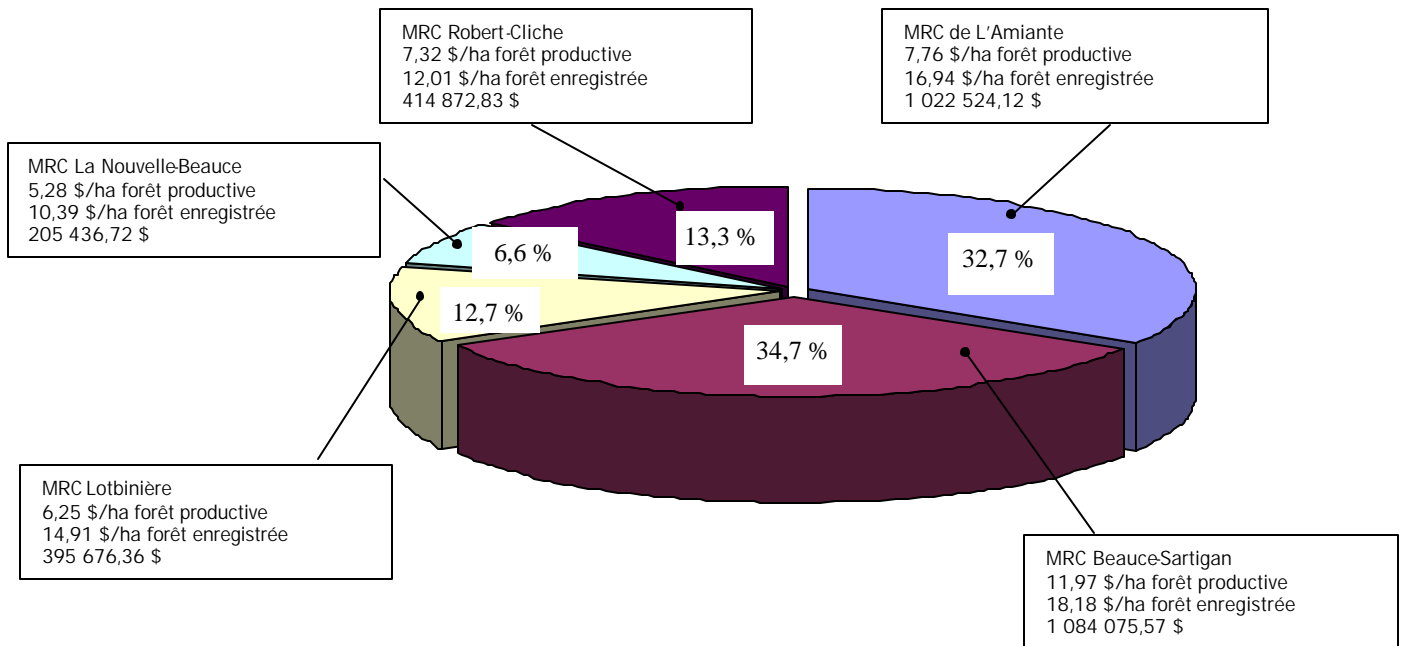
La réalisation d'une grande variété de travaux d'aménagement a été possible pour les producteurs forestiers reconnus de la région par l'entremise du programme d'aide. Ce programme a ainsi versé une somme de 3 122 585 \$. Le tableau suivant traduit les unités réalisées pour chacune des MRC du territoire de l'Agence par groupe de travaux. L'annexe 3 détaille les travaux d'aménagement réalisés par traitement sylvicole.

Activités	L'Amiante	Beauce-Sartigan	Lotbinière	La Nouvelle-Beauce	Robert-Cliche	TOTAL	Objectifs du PPMV 2003-2004
Préparation de terrain (ha)	182,4	140,0	62,6	26,5	43,9	455,4	
Reboisement (1 000 plants)	740,5	440,3	214,5	50,7	182,5	1 628,5	1 500
Entretien (ha)	204,9	462,5	153,0	80,5	134,4	1 035,3	
Coupe non commerciale (ha)	126,0	179,2	49,9	37,1	74,3	466,5	600
Coupe commerciale (ha)	239,8	197,1	58,6	47,4	100,4	643,3	850
Drainage (km)	29,6	6,7	5,4	0,9	2,9	45,5	
Voirie (km)	10,2	12,0	3,9	0,2	2,7	29,0	
PAF (plan)	129	203	47	89	141	609	
Visite conseil	53	36	39	13	45	186	
Technique forêt-faune (ha)	0	0	12,2	0	0	12,2	
Martelage acérico-forestier (ha)	3	3	0	0	0	6	

Programme d'aide à la mise en valeur  
des forêts privées

## Travaux réalisés en 2003-2004—suite

Le graphique suivant illustre le portrait des sommes investies pour la réalisation des travaux sylvicoles par MRC présente sur le territoire de l'Agence Chaudière :



## Clientèle desservie

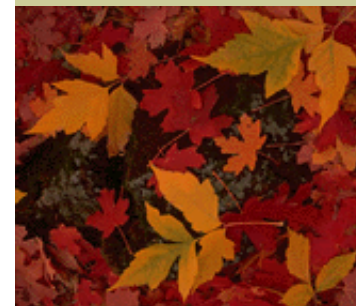
L'Agence offre depuis 1996 son Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées aux propriétaires de lots boisés. Pour la saison 2003-2004, 1 437 propriétaires ont eu recours à ce programme.

MRC	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne (\$/propriétaire)
L'Amiante	370	2 764 \$
Beauce-Sartigan	507	2 138 \$
Lotbinière	141	2 806 \$
La Nouvelle-Beauce	146	1 407 \$
Robert-Cliche	300	1 383 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 437*</b>	<b>2 173 \$</b>

Types de propriétaires	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne (\$/propriétaire)
800 ha et plus d'un seul tenant	2	23 680 \$
Moins de 800 ha d'un seul tenant	1 435	2 143 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 437*</b>	

Conseillers forestiers	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne (\$/propriétaire)
Aménagement Wolfe (IND)	35	1 110 \$
Aménagement Wolfe (OGC)	75	2 145 \$
Beaulieu, Gaumond, Mericer	9	1 992 \$
C.F.R.Q.	137	2 568 \$
Gestion for. Yoland Bédard	13	2 306 \$
Group. Lotbinière-Mégantic	133	3 304 \$
Group. Beauce-Sud	200	2 323 \$
Group. Chaudière	279	2 199 \$
Group. Dorchester	23	1 949 \$
Group. Bellechasse-Lévis	3	1 155 \$
Services for. François Martel	6	4 996 \$
S.P.B.B.	554	1 589 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 437*</b>	

\* Un propriétaire peut se retrouver sur plus d'une MRC et peut faire affaires avec plus d'un conseiller forestier.



Clientèle desservie



8e assemblée générale  
annuelle



Saison 2003-2004

Vérification opérationnelle

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Bilan de la vérification opérationnelle

---

La vérification a été réalisée en conformité avec les instructions du Guide sur la méthode de vérification opérationnelle des travaux du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées adopté par l'Agence qui rencontre les exigences du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec au cours de la saison se terminant le 31 mars 2004. L'essentiel de cette vérification consiste en l'évaluation de l'exactitude de l'information inscrite par les conseillers forestiers sur les prescriptions sylvicoles et sur les rapports d'exécution produits. Cette section décrit les résultats globaux de la vérification en terme de quantité de vérification et de remboursement ainsi que quelques recommandations soumises au conseil d'administration.

Au cours de la saison 2003-2004, 2 143 rapports d'exécution ont été soumis à l'Agence Chaudière pour fin de paiement par le programme d'aide. Ces rapports totalisent une somme de 2 897 277,00 \$. Parmi ceux-ci, 247 traitements ont fait l'objet d'une vérification aléatoire et correspondent à une somme de 366 470,35 \$. De plus, 59 traitements ont été vérifiés avant traitement et un traitement a fait l'objet d'une vérification ciblée. L'intensité de l'échantillon atteint 11,5 %, ce qui représente le niveau recommandé dans le guide de vérification opérationnelle.

Parmi les cas vérifiés, 19 traitements ont été déclarés non-conformes au cahier des normes techniques de l'Agence Chaudière. Parmi ces traitements, 15 dossiers ont été acceptés par les conseillers forestiers et ont fait l'objet d'une demande de remboursement par l'Agence. Le montant global de ces réclamations est de 10 067,17 \$. Les autres dossiers (4) ont été contestés par les conseillers forestiers et seront éventuellement portés à l'attention du comité d'étude des litiges de la vérification opérationnelle de l'Agence. Ces derniers totalisent un montant de 6 515,65 \$.

Malgré ces quelques réclamations, il est possible de constater que les travaux sont exécutés selon les bonnes pratiques d'intervention. La qualité moyenne pondérée des travaux vérifiés s'établit à 94,4 % et sont conformes dans 96 % des cas. De plus, la quantité des traitements vérifiés est conforme dans 97 % des cas.

Comme par les années passées, quelques recommandations du vérificateur ont été soumises au conseil d'administration. Certaines d'entre elles ont été acceptées, avec ou sans modifications. Entre autres, le traitement d'éclaircie pré-commerciale des peuplements de feuillus intolérants a été retiré des traitements admissibles. De plus, des précisions ont été apportées à la section Drainage dans le cahier des normes techniques.

Les résultats de la vérification opérationnelle permettent de conclure que les travaux sont, dans la très grande majorité des cas, conformes aux exigences de l'Agence Chaudière et respectent les principes fondamentaux de cet art qu'est la foresterie. Malgré ces résultats, il est souhaitable de continuer de porter une attention spéciale aux travaux d'aménagement forestier bénéficiant du programme d'aide. La vérification opérationnelle se révèle être un excellent moyen de s'assurer que les traitements sylvicoles sont exécutés adéquatement. De plus, avec l'aide des partenaires de l'Agence et des conseillers forestiers qui oeuvrent sur le territoire, la vérification des travaux permet de recommander certaines modifications aux cahiers normatifs dans le respect et l'écoute de tous.

8e assemblée générale  
annuelle



pour l'exercice 2003-2004

Raymond Chabot Grant Thornton

## États financiers

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

8e assemblée générale  
annuelle



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

# Annexes

# Annexe 1 - Budget 2004-2005 de l'Agence Chaudière

<b>Produits</b>	Administration et distribution de plants	Autorisation de reboisement et vérification travaux
	prévisions 2004-2005	Prévisions 2004-2005
Contribution du MRN	2 246 000,00 \$	
Contribution de l'industrie	550 000,00 \$	
Entente V.O.	- \$	
Revenus cotisation membres	1 000,00 \$	
Revenus d'intérêts	11 000,00 \$	
Surplus de l'exercice précédent	202 454,00 \$	
Revenus divers	- \$	
<b>TOTAL :</b>	<b>3 010 454,00 \$</b>	
<b>Dépenses</b>		
<b>Frais de fonctionnement</b>		
Salaires et bénéficiaires marginaux	91 982,00 \$	42 974 \$
Loyer	- \$	- \$
Frais de déplacement	2 400,00 \$	5 300 \$
Frais de repas	700,00 \$	200 \$
Fourniture de bureau	2 500,00 \$	150 \$
Contrat service logiciels	250,00 \$	- \$
Assurances	6 912,00 \$	- \$
Téléphone	3 504,00 \$	990 \$
Publicité	1 000,00 \$	- \$
Frais divers	1 700,00 \$	2 750 \$
Allocation président	3 936,00 \$	- \$
Système informatique (SIGGA)	2 555,00 \$	- \$
Honoraires professionnels	5 000,00 \$	- \$
Frais de poste	1 560,00 \$	30 \$
Amortissement	9 588,00 \$	6 048 \$
Photocopies	1 300,00 \$	250 \$
<b>SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT :</b>	<b>134 887,00 \$</b>	<b>58 692 \$</b>
Programme d'aménagement		
Mise en oeuvre du PPMV	22 250,00 \$	
Transfert de connaissances	22 000,00 \$	
Plants non -subventionnés	- \$	
Projets d'expérimentation	5 000,00 \$	
Réserve	84 446,00 \$	
Vérification opérationnelle	58 692,00 \$	
<b>TOTAL DES CHARGES :</b>	<b>3 010 454,00 \$</b>	

# Annexe 2 - Membres de l'Agence Chaudière

---

## MEMBRES RÉGULIERS (38)

### PRODUCTEURS

#### **ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN (5)**

- Aménagement forestier et coopératif de Wolfe
- Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.
- Groupement forestier de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier de la Vallée de la Chaudière
- Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

#### **SYNDICATS DES PRODUCTEURS DE BOIS (3)**

- Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
- Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

### MUNICIPAL

#### **MRC ROBERT-CLICHE (1)**

- MRC Robert-Cliche

#### **MRC BEAUCE-SARTIGAN (2)**

- MRC Beauce-Sartigan
- Services des loisirs et de la culture Ville Saint-Georges

#### **MRC LOTBINIÈRE (3)**

- MRC Lotbinière
- Municipalité de Lotbinière
- Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

#### **MRC LA NOUVELLE-BEAUCE (1)**

- MRC La Nouvelle-Beauce

#### **MRC DE L'AMIANTE (19)**

- MRC de L'Amiante
- Municipalité d'Adstock
- Municipalité de Disraëli Paroisse
- Municipalité d'East Broughton
- Municipalité d'Irlande
- Municipalité de Kinnear's Mills
- Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de Saint-Fortunat
- Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
- Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
- Municipalité de Saint-Julien
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Municipalité de Sainte-Praxède
- Ville de Disraëli
- Ville de Thetford

#### **TITULAIRES D'UN PERMIS DE TRANSFORMATION DU BOIS**

#### **INDUSTRIES DU SCIAGE (2)**

- Produits forestiers Domtar
- Scierie Lapointe et Roy ltée

#### **PÂTES ET PAPIERS (2)**

- Papiers Stadacona ltée
- Papiers de communication Domtar

#### **MEMBRES ASSOCIÉS (2)**

- Conseillers forestiers de la région de Québec
- Services forestiers François Martel inc.

## Annexe 3 - Rapport des travaux réalisés pour l'exercice financier 2003-2004

ACTIVITÉS	NOMBRE D'UNITÉS	\$ FACTURÉS	%
<b>(05) PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			
PREPARATION TIGES +2M COUVERTURE >50 %	245,30	253 640,20	
PREPARATION TIGES +2M COUVERTURE >50 % (pelle hydraulique)	11,00	11 946,00	
PREPARATION TIGES DE 1 À 2 M COUVERTURE > 50 %	34,50	24 184,50	
PRÉPARATION AVEC RÉCUPÉRATION 21 À 70 M2/HA	52,70	55 862,00	
PRÉPARATION AVEC RÉCUPÉRATION 21 À 70 M2/HA (pelle hydraulique)	6,00	6 678,00	
SCARIFIAGE - LÉGER	19,20	5 011,20	
DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	53,30	22 545,90	
PREPARATION TIGES >1M ET COUVERTURE 25 À 50 %	9,00	3 474,00	
DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE (pelle hydraulique)	18,70	8 901,20	
LABOURAGE + HERSAGE AGRICOLE (pl. feuillus)	5,70	1 966,50	
<b>TOTAL</b>	<b>455,40</b>	<b>394 209,50</b>	<b>12,5 %</b>
<b>(06) PLANTATION</b>			
PLANTATION MANUELLE RACINES NUES RESINEUX	26,05	7 281,96	
PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX	102,38	34 733,65	
PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENT 45-110 À 199 CC	58,42	14 052,25	
PLANTATION MÉCANIQUE RACINES NUES RÉSINEUX	6,08	965,26	
PLANTATION MANUELLE RACINES NUES FEUILLUS	4,14	1 138,32	
TROUÉES RACINES NUES	0,40	126,80	
PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENT 300 CC ET +	1 427,51	512 019,80	
PLANTATION MÉCANIQUE PFD RACINES NUES RÉSINEUX	3,52	605,44	
REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES	28,76	9 433,28	
REGARNI DE PLANTATION RÉCIPIENT 300 CC ET +	173,55	65 580,38	
REGARNI DE REG. NAT. RÉCIPIENT 300 CC ET +	14,64	5 768,07	
<b>TOTAL</b>	<b>1 845,45</b>	<b>651 705,21</b>	<b>20,9 %</b>
<b>(07) ENTRETIEN DE PLANTATION</b>			
DESHERBAGE MECANIQUE OU MANUEL	19,40	5 412,60	
DEGAGEMENT MECANIQUE OU MANUEL PLANTS < 1 M	449,60	415 656,39	
DEGAGEMENT MECANIQUE OU MANUEL PLANTS >= 1 M 25,1 À 40 %	32,10	15 472,20	
DEGAGEMENT MECANIQUE OU MANUEL PLANTS >= 1 M 40,1 À 100 %	422,00	303 703,20	
ÉLCAIRCIE PRÉCOMMERCIALE D'ANCIENNES PLANTATIONS	101,80	105 261,20	
PROTECTION INSECTES - MALADIES - ANIMAUX	6,10	2 470,50	
PAILLIS DEGRADABLE	4,24	4 269,68	
<b>TOTAL</b>	<b>1 035,24</b>	<b>852 245,77</b>	<b>27,3 %</b>
<b>(08) TRAITEMENT NON-COMMERCIAUX</b>			
DEGAGEMENT REGEN. MECANIQUE OU MANUEL	3,60	2 750,40	
ECL. PRECOMMERCIAL RESINEUX	406,43	419 639,08	
ECL. PRECOMMERCIALE FEUILLU D'OMBRE	31,80	32 588,50	
ECL. PRECOMMERCIALE FEUILLU DE LUMIERE	24,71	21 428,66	
<b>TOTAL</b>	<b>466,54</b>	<b>476 406,64</b>	<b>15,3 %</b>

**(09) TRAITEMENT COMMERCIAUX**

ECL. COMMERCIALE + MARTELAGE RESINEUX	397,67	318 477,12	
ECL. COMMERCIALE + MART. FEUILLU D'OMBRE	9,80	7 173,60	
COUPE DE SUCCESSION FEUILLU DE LUMIERE	21,00	10 362,60	
COUPE DE JARDINAGE + MARTELAGE FEUILLU D'OMBRE	10,20	7 466,40	
COUPE D'ENSEMENCEMENT + MARTELAGE RESINEUX	100,00	78 423,80	
COUPE DE RÉCUPÉRATION	0,70	194,60	
ECL. COMMERCIALE + MARTELAGE FEUILLU DE LUMIERE	2,80	2 049,60	
ECL. COMMERCIALE SANS MARTELAGE RESINEUX	65,50	43 812,50	
COUPE DE RÉCUPÉRATION VERGLAS PARTIELLE	35,60	17 266,00	
<b>TOTAL</b>	<b>643,27</b>	<b>485 226,22</b>	<b>15,5 %</b>

**(10) DRAINAGE FORESTIER**

DRAINAGE EN TERRAIN DENUDE	29,53	36 620,92	
DRAINAGE EN TERRAIN BOISE	16,03	23 628,22	
CONSTRUCTION DE CHEMIN	23,28	28 348,25	
AMELIORATION DE CHEMIN	5,70	3 318,87	
<b>TOTAL</b>	<b>74,54</b>	<b>91 916,26</b>	<b>2,9 %</b>

**(11) PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

PLAN SIMPLE DE GESTION : 4 A 50 HA	520,00	113 442,00	
PLAN SIMPLE DE GESTION : 51 A 100 HA	75,00	26 400,00	
PLAN SIMPLE DE GESTION : 101 A 250 HA	11,00	5 291,00	
PLAN SIMPLE DE GESTION : 251 A 800 HA	3,00	1 911,00	
<b>TOTAL</b>	<b>609,00</b>	<b>147 044,00</b>	<b>4,7 %</b>

**(12) VISITE CONSEIL**

PREMIERE VISITE CONSEIL AUX PROPRIETAIRES	114,00	13 680,00	
DEUXIEME VISITE CONSEIL AUX PROPRIETAIRES	72,00	8 640,00	
TECHNIQUE FORÊT-FAUNE	12,20	732,00	
MARTELAGE ACÉRIQUE-FORESTIER	6,00	780,00	
<b>TOTAL</b>	<b>204,20</b>	<b>23 832,00</b>	<b>0,8 %</b>

**GRAND TOTAL**      **5 333,63**      **3 122 585,60**      **100 %**

## Annexe 4 - Conseillers forestiers pour 2003-2004

---

Aménagement forestier et coopératif de Wolfe (OGC & IND)

Beaulieu, Gaumond, Mercier inc.

Conseillers forestiers de la région de Québec

Groupement agro-forestier de Lotbinière-Mégantic inc.

Groupement forestier de Beauce-Sud inc.

Groupement forestier de la Vallée de la Chaudière

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Services forestiers François Martel inc.

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

Gestion forestière Yoland Bédard

Papiers Stadacona ltée

Produits forestiers Domtar

\* Les sommes allouées à ce groupe sont strictement réservées à la réalisation de travaux d'aménagement sur leurs propriétés.